

Prévention contre les cambriolages

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes et leur nombre va en augmentant. Ce sont les mois de décembre, juillet et août les plus impactés. Ils peuvent avoir lieu durant vos congés, mais également lors d'une absence même très courte (courses, visite chez le médecin, etc..). Les bons réflexes à avoir :



Lorsque vous vous absentez de votre domicile :



Fermez les fenêtres et les volets



Ne laissez jamais votre clé à proximité de votre domicile (pots de fleurs, paillason...)



Évitez d'emporter vos clés dans un même sac ou vêtement que des papiers indiquant votre adresse



N'annoncez pas votre absence sur les réseaux sociaux, sur votre répondeur ou dans un lieu public



Ne laissez pas votre habitation trahir votre absence (installez une lampe avec programmateur, demandez à vos voisins de vérifier votre boîte aux lettres...)



Signalez vos dates de vacances à la gendarmerie ou à la police



Précisez à vos voisins que vous ne dérangez pas cet été

Lorsque quelqu'un se présente à votre porte :



Utilisez un œilleton et une chaîne de sécurité pour vérifier de qui il s'agit



S'il s'agit d'un inconnu qui prétend avoir une bonne raison d'entrer (agent EDF, plombier, forces de l'ordre...): exigez de voir sa pièce d'identité !

La protection contre l'intrusion :

- Investissez dans un système de protection (alarme et caméras) et signalez que votre maison est protégée, ainsi que dans des projecteurs à détection de mouvements pour votre jardin.
- Mettez des barres de fermeture afin de bloquer les volets et vos fenêtres coulissantes.
- Ne laissez pas d'échelles, d'outils de jardinage ou de bricolage aux abords du domicile.
- Ne laissez jamais vos clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs.

Notre conseil :

- Ne gardez pas d'objets de valeur ni de grosse somme d'argent à votre domicile. Si vous en avez la possibilité, équipez vous d'un coffre en le scellant sur un mur porteur ou louez en un à votre banque. Faites un inventaire très précis de ce que vous possédez, prenez en photos vos objets de valeur, notez les numéros de série (s'il y en a) et gardez précieusement les factures.

Pensez à signaler votre absence :

- Signalez votre absence à la Police Municipale (formulaire sur le site de la mairie).

Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, active toute l'année, des passages réguliers seront effectués par la Police Municipale.

- Signalez votre absence à vos voisins afin qu'ils informent les forces de l'ordre de tout comportement suspect ou allées et venues inhabituelles.

En cas de vol

- Laissez les lieux en l'état afin de préserver les traces et indices pour la police
- Appelez le 17, déposez plainte, et signalez tout fait suspect précédant le vol.
- Faites opposition sur les chèquiers et cartes bancaires.
- Ne donnez jamais d'information sur une carte bancaire par téléphone. Se méfier des fausses informations circulant sur internet ou des courriels vous informant d'un blocage ou d'un problème concernant votre carte bancaire.
- Privilégiez le paiement par carte bancaire prépayée pour vos achats sur internet.

La sécurité est l'affaire de tous. Si vous le souhaitez, vous pouvez intégrer le dispositif "Voisins Vigilants" pour la protection de votre quartier. Il vous suffit de vous rapprocher de la Police Municipale par courriel policemunicipale@mairie-ventabren.fr, les agents sont à votre disposition.